

Étude sur la gestion des accès aux plans d'eau au Québec

Produit par:



Ce projet est réalisé grâce à la participation financière de:



Mise en contexte

- À l'été 2015, l'Association pour la protection du lac Kénogami (APLK) a constaté une augmentation accrue du nombre de plaisanciers sur le lac Kénogami.
- À la suite de cette situation, l'Association pour la protection du lac Kénogami (APLK) a publié, en 2017, le Code d'éthique des plaisanciers du lac Kénogami.
- L'objectif de ce document était d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs du lac Kénogami, la quiétude des riverains, la réduction de l'érosion des berges, la protection de l'environnement et la protection de la principale source d'eau potable de la Ville de Saguenay.

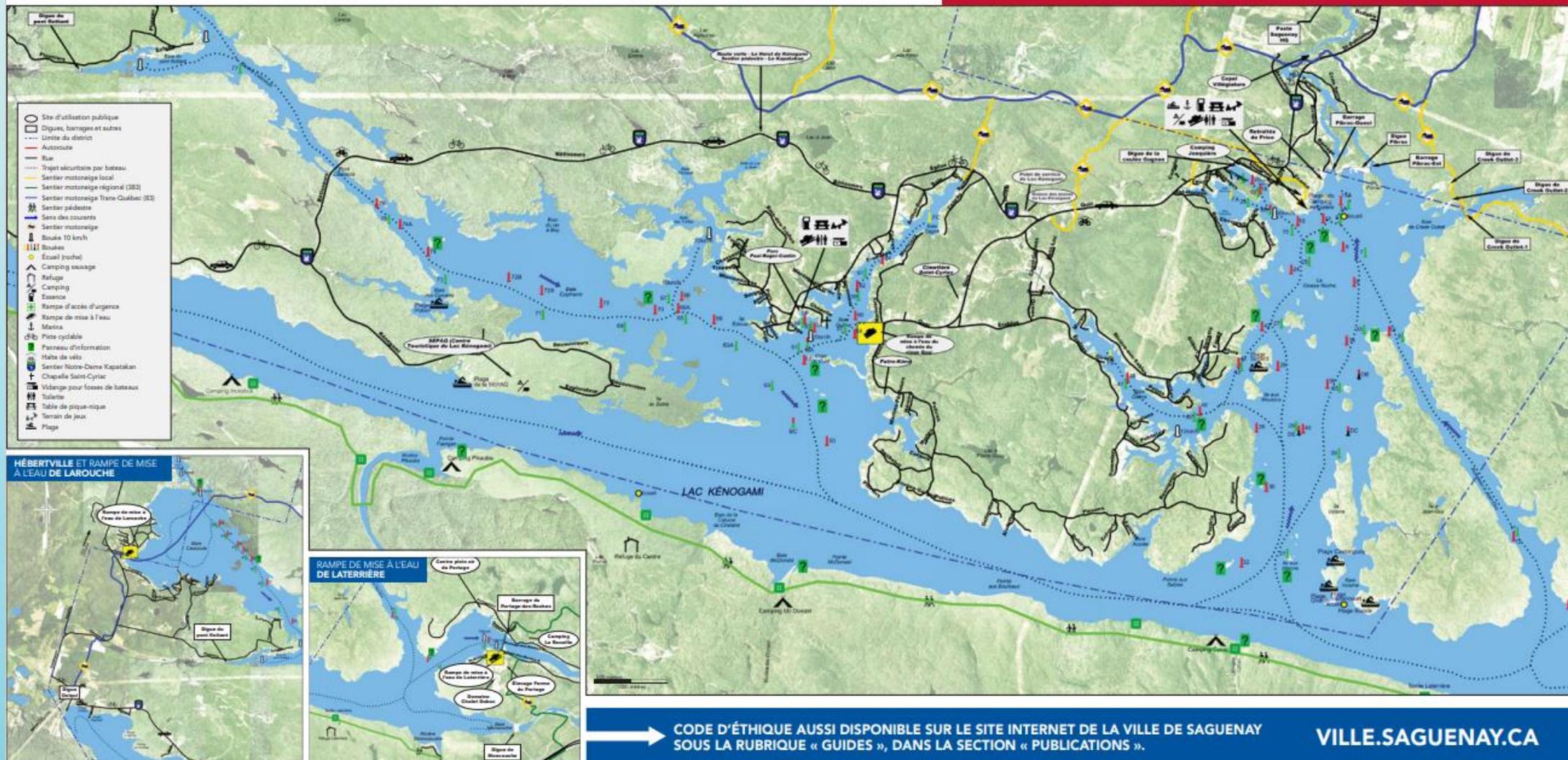
Mise en contexte

- Constatant des conflits d'usage sur le lac Kénogami entre les embarcations à moteur ou non motorisées, les baigneurs et les riverains, la Ville de Saguenay a souhaité prendre connaissance d'exemples au Québec dans la gestion des accès aux cours d'eau.
- Elle a mandaté l'OBVS pour réaliser une enquête auprès des 40 OBV du Québec dont l'objectif est de connaître divers moyens et types d'outils qui sont utilisés au Québec par différents acteurs (municipalités, ou autres) pour assurer la gestion des accès aux plans d'eau dans une perspective de saine gestion des usages et de l'environnement.

CARTE RÉCRÉOTOURISTIQUE DU LAC KÉNOGAMI



LE LAC KÉNOGAMI,
UNE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT,
UNE ZONE SANS ACCIDENT!



CODE D'ÉTHIQUE AUSSI DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE SAGUENAY
SOUS LA RUBRIQUE « GUIDES », DANS LA SECTION « PUBLICATIONS ».

VILLE.SAGUENAY.CA

NUMÉROS D'URGENCE

SI UN ACCIDENT SURVIENT, DÈS QUE VOUS
POUVEZ LE FAIRE, APPELEZ LES SERVICES
D'URGENCE EN COMPOSANT LE 9-1-1.

AUTRES NUMÉROS UTILES

Service de sécurité publique : 418 699-6000
Service de sécurité incendie : 418 698-3380
CLSC Jonquières : 418 695-2572
CLSC Chicoutimi : 418 543-2221
CLSC La Baie : 418 544-3381
Info-Santé : 8-1-1



POUR SIGNALER UNE BOUÉE DISPARUE OU BRISÉE :
Corporation du parc régional du lac Kénogami au 418 673-0994
POUR CONNAÎTRE L'HORAIRE DE LA STATION POUR BATEAUX
du parc Paul-Roger-Cantin et des pompes à essence : 418 695-9502

Ville de
Saguenay

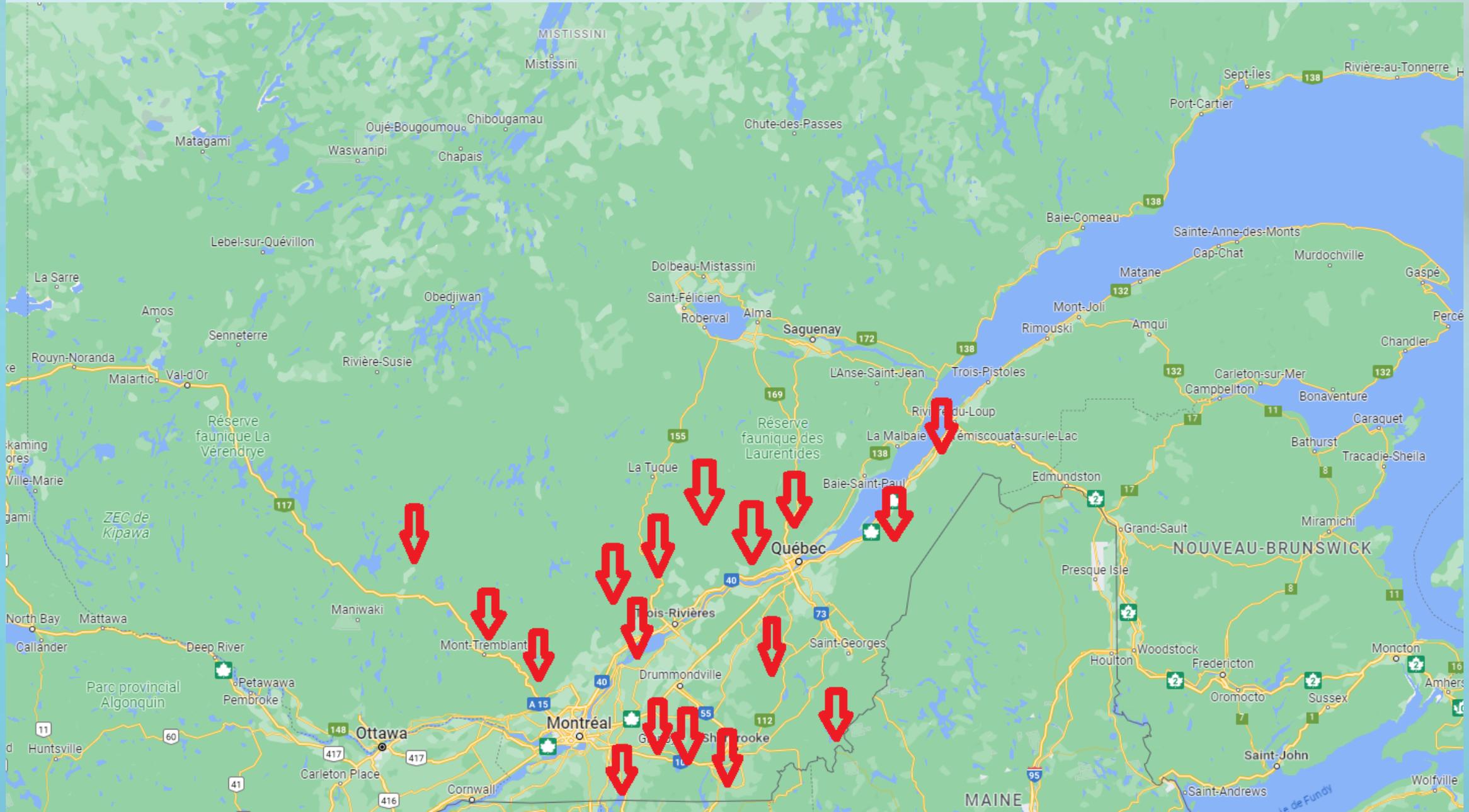
Points saillants

- Superficie du lac Kénogami : 59 km² (longueur de 40km)
- 11 points d'accès publics
- Touche le territoire de 3 municipalités et 2 MRC
- Réserve d'eau potable de 75% de la population de la ville de Saguenay (environ 110 000 citoyens)
- Réservoir hydroélectrique (plusieurs digues/barrages; 2 installations de production d'Électricité en aval)

Méthodologie

- Caractéristiques de l'aire d'étude
 - Les 40 OBV ont été ciblés par la présente enquête en raison de leurs connaissances et de leur réseau de contacts favorisant la collecte de données pertinentes.
- Requêtes et récolte des données
 - Un premier sondage a été transmis aux directions des 40 OBV du Québec. Les quelques questions visaient à dresser la liste de contacts pouvant répondre ultérieurement aux questions plus pointues sur les moyens et types d'outils qui sont utilisés au Québec par différents acteurs (municipalités, ou autres) pour assurer la gestion des accès aux plans d'eau.
 - Un second sondage a été transmis aux 22 ressources ayant répondu au premier envoi.
- Les questions visaient à cibler, pour chacune des ressources approchées, un exemple de rampe d'accès ayant déployé des moyens et outils pour gérer l'accès au plan d'eau.
- En guise de complément d'information, des questions étaient intégrées au sondage 2 concernant une station de lavage disponible sur le même site, si applicable.

Répartition géographique des accès



Résultats

La participation des partenaires techniques a permis d'obtenir 17 exemples de rampe d'accès avec le détail des moyens et outils de gestion de l'accès au plan d'eau. La majorité (65%) des rampes d'accès sont gérées directement par la municipalité concernée.

Tarifification

La tarification pour utiliser la rampe d'accès varie d'un site à l'autre selon les critères suivants : la provenance, l'âge, le type d'embarcation, la durée de la validité de l'accès et le stationnement.

Provenance

La majorité (9) des rampes d'accès ont une tarification préférentielle pour les personnes résidentes de la municipalité, dont quelques-unes (2) offrent l'accès gratuit à cette clientèle. Il y a peu (3) de rampes d'accès qui sont accessibles exclusivement aux personnes résidentes, dont une (1) accepte exceptionnellement des personnes non résidentes dans des contextes particuliers.

Peu (3) de sites sont accessibles gratuitement pour tous les utilisateurs.trices. On compte une (1) rampe d'accès ayant des tarifs préférentiels pour les saisonniers du camping.

Ayant vécu des problématiques en ce début de pandémie de la COVID-19 sur un site, une ville a dû restreindre l'accès aux personnes résidentes seulement. Une autre ville réserve l'accès aux personnes résidentes durant les fins de semaine.

Résultats

Âge

Un (1) seul site offre une tarification variable selon âge de l'utilisateur.trice.

Type d'embarcation

Quelques (3) sites ont des tarifs variables selon le type d'embarcation (ex. : à moteur, non motorisé, à ballast (réservoir d'eau), motomarine, moteur électrique, moteur 4 hp et moins).

Durée

Quelques (4) sites ont des tarifs d'accès journaliers exclusivement. Certaines (3) rampes d'accès ont des tarifs à la fois journaliers et saisonniers. Un (1) seul site offre à la fois les tarifs journaliers, hebdomadaires, saisonniers et triennaux. D'autres (3) sites ont des tarifs saisonniers exclusivement, dont un (1) demande un dépôt pour obtenir la clé de la barrière, montant qui est remboursé à la fin de la saison. Une (1) rampe d'accès à une tarification pour la durée de vie de l'embarcation, alors qu'une (1) autre a des cartes pour les invités (selon certaines conditions) pour 10 ou 20 accès.

Résultats

Stationnement

Quelques sites (3) ont un tarif journalier pour l'utilisation du stationnement qui est en surplus de la tarification applicable pour l'utilisation de la rampe d'accès.

Accès

Les personnes répondantes ont relaté différents modes de régulation de l'accès à la rampe. Les horaires sont très variables selon les sites et la période de l'été.

Il y a six (6) sites régulés par une barrière. Parmi eux, un (1) demande un dépôt pour obtenir la clé de la barrière, montant qui est remboursé à la fin de la saison. Trois (3) de ces sites additionnent à la barrière d'autres modes de régulation parmi ceux-ci : politique, formulaire d'inscription obligatoire, poste d'accueil, agents.tes de surveillance, vignette.

Une (1) des municipalités possède également deux stations de mise à l'eau mobile qu'elle met à la disposition des personnes résidentes.

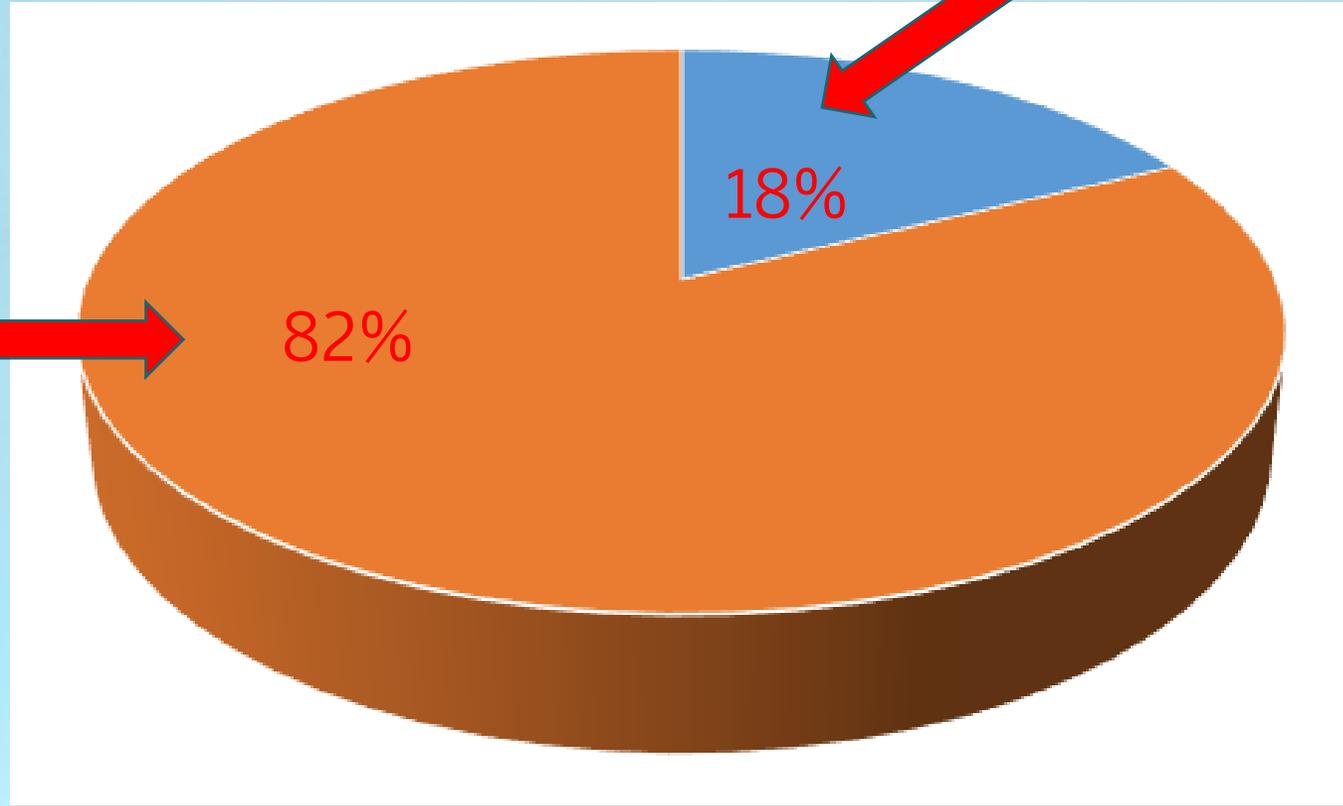
Deux (2) rampes de mise à l'eau gèrent l'accès exclusivement avec des agents.tes de surveillance. Il y a trois (3) rampes d'accès qui utilisent un poste d'accueil exclusivement pour réguler l'accès.

Un (1) seul site répertorié offre un accès libre et un seul (1) fait appel au personnel de la plage sur place pour réguler l'accès à la rampe d'accès.

Tarification VS gratuité (17 sites)

Gratuité
intégrale

Existence d'une
structure de
tarification



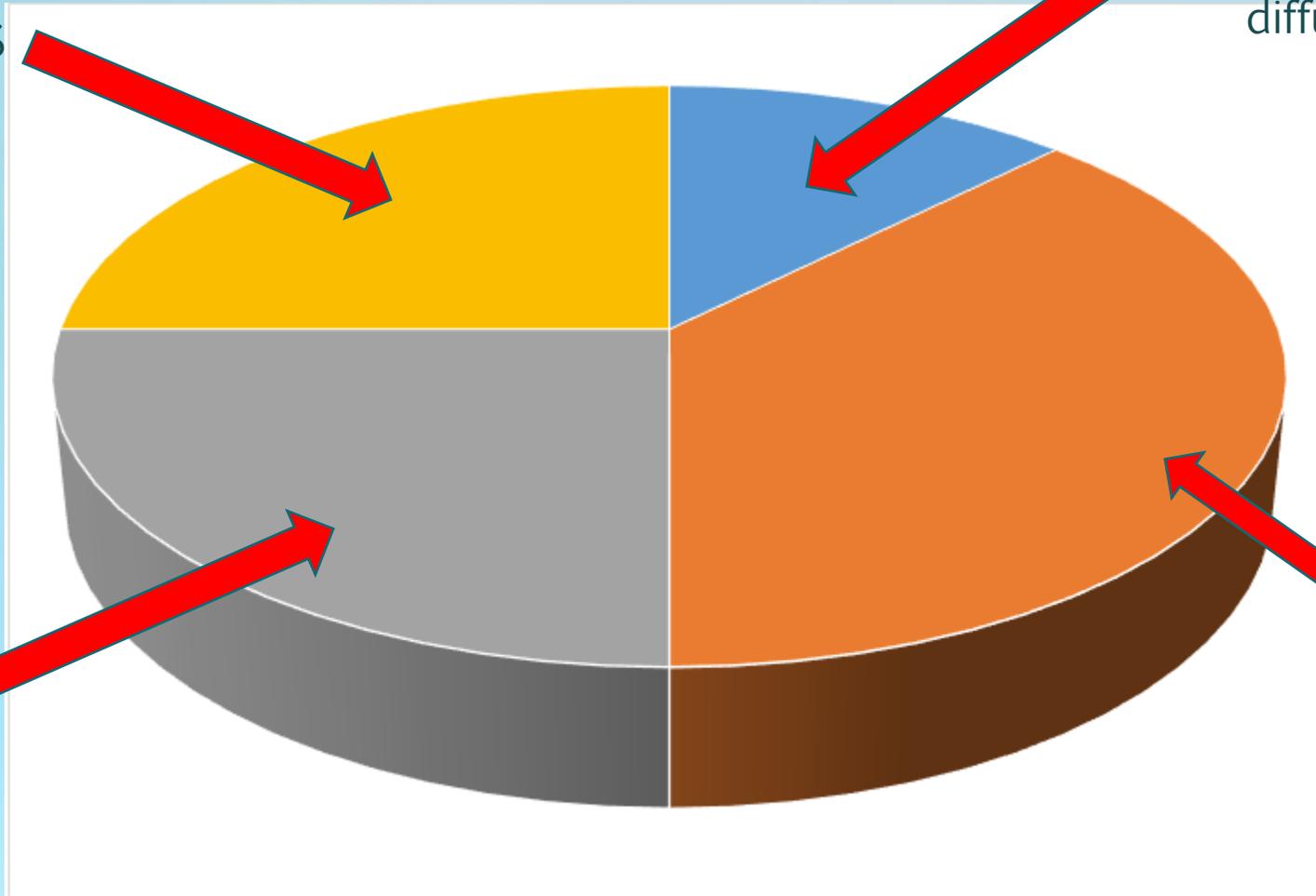
Tarification journalière (embarcation motorisée) 8 sites

Tarif non-diffusé

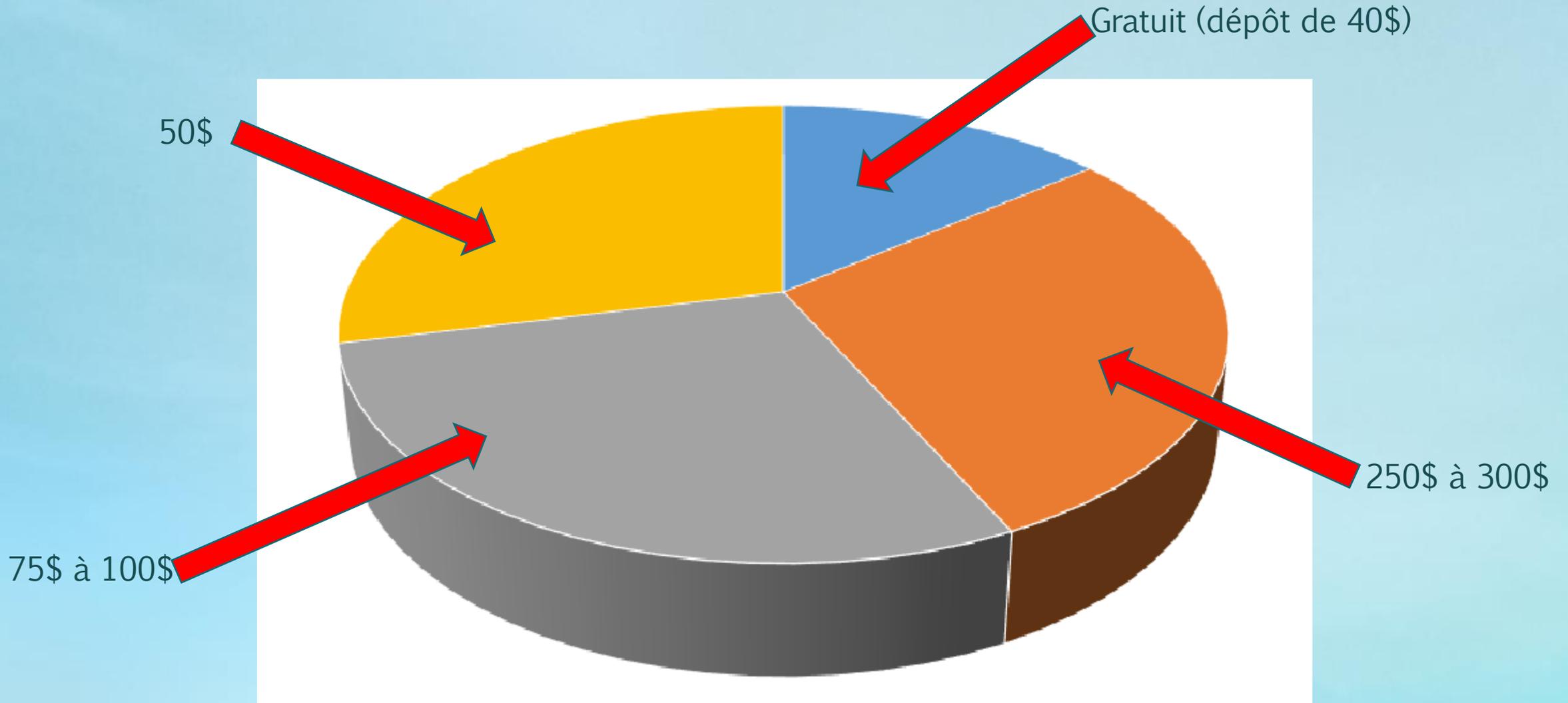
Plus de 75\$

41\$ à 75\$

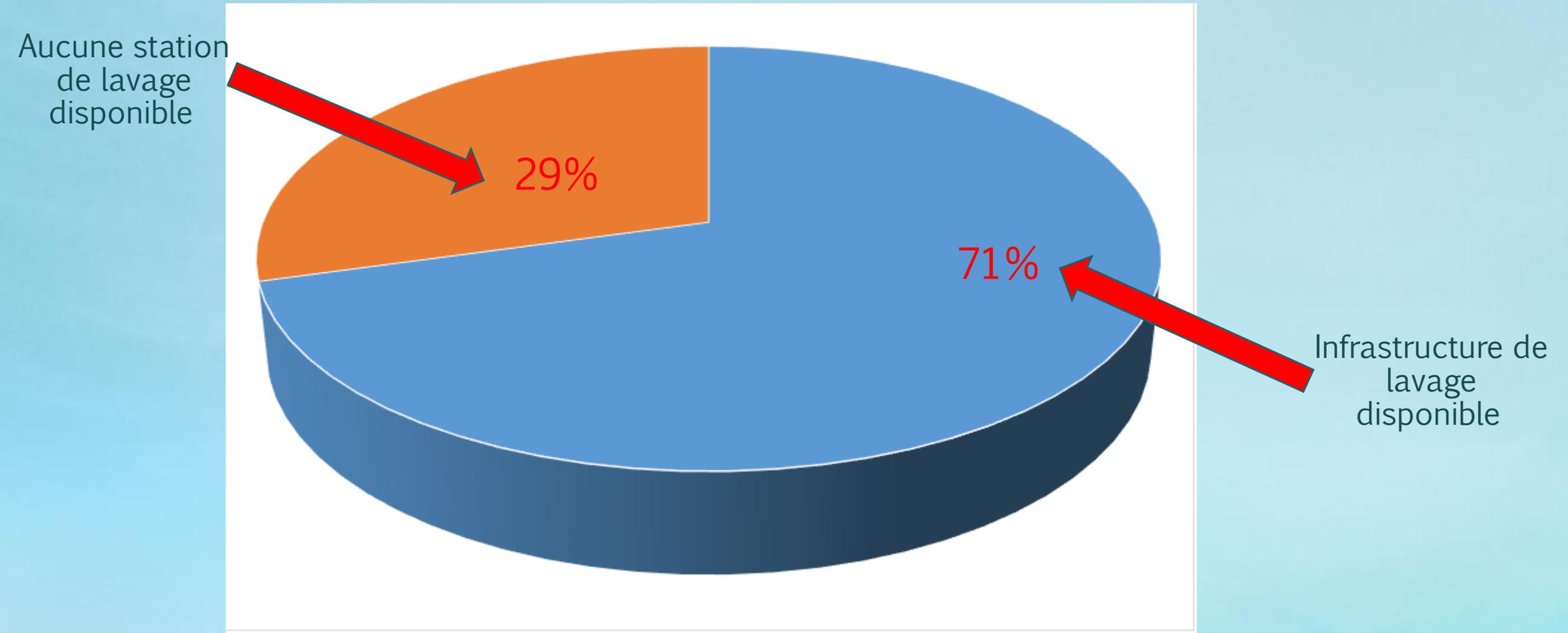
1\$ à 40\$



Tarification saisonnière (embarcation motorisée) 7 sites



Disponibilité d'une station de lavage 17 sites



Obligation de lavage 12 sites

Statut inconnu

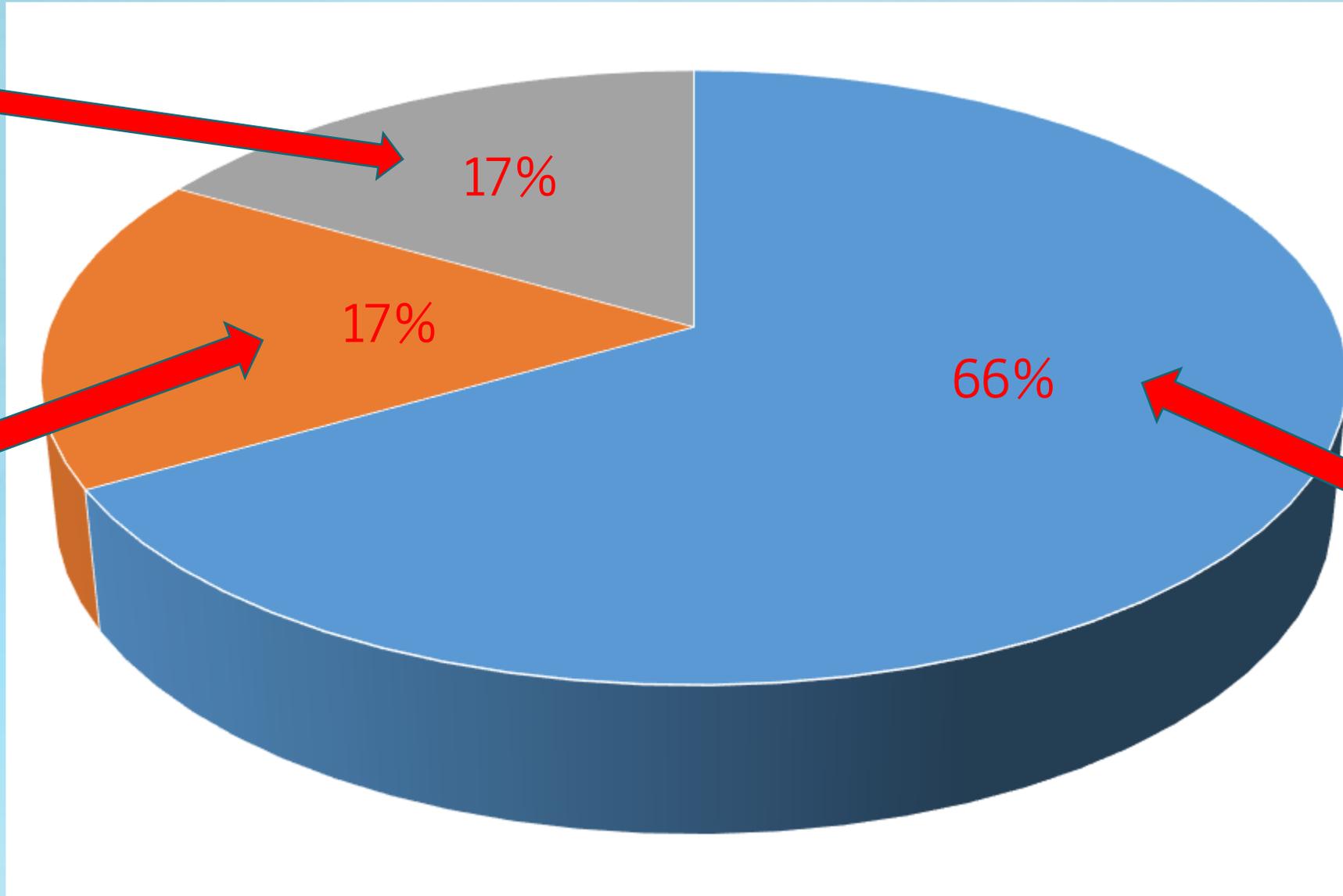
17%

17%

66%

Lavage facultatif

Lavage obligatoire



Conclusion

Grâce à la participation de plusieurs OBV du Québec, l'OBVS a pu dresser une liste de rampes d'accès ayant mis en place des moyens et outils de gestion de l'accès au plan d'eau. En complément d'information, l'OBVS a également récolté des renseignements concernant les stations de lavage liées aux rampes d'accès ciblées par les personnes répondantes au sondage 2. L'ensemble des informations pourront servir d'indicateur alimentant les réflexions futures.

EQUIPE DE REALISATION

Coordination, planification

Marco Bondu, directeur général

Organisme de bassin versant du Saguenay

Récolte et traitement de données

Mélissa Rochefort, coordonnatrice concertation /
mobilisation

Organisme de bassin versant du Saguenay

Rédaction

Mélissa Rochefort, coordonnatrice concertation /
mobilisation

Organisme de bassin versant du Saguenay

Correction linguistique

André Chapleau, adjoint administratif

Organisme de bassin versant du Saguenay